



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
VILLE D'ERAGNY SUR OISE**

SG/LD/20250702

Domaine : 7.1.3

Date de convocation : 5 décembre 2025

Date de l'affichage : 5 décembre 2025

Date d'affichage de la délibération : 12 décembre 2025

Objet : 02 – Budget principal - Exercice 2025 - Décision modificative n°1

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre à vingt heures,

Le conseil municipal d'Eragny sur Oise, légalement convoqué, s'est réuni à la salle plurifonctionnelle de la Cavée, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Thibault HUMBERT, Maire,

Etaient présents : Messieurs, Mesdames, Thibault HUMBERT, Maire, Audrey JESPAS, Jean-Pierre HARDY, Chantal BAGGIO, Akim BOUKDOUR, Joëlle MARTINEZ, Alexandre KARADJINOV, Edwina ETORÉ, Olivier FOURCHES, Jennifer THEUREAUX, Adjoints au maire, Marie-Madeleine COLLOT, Patrick BENSMAIL, Alain GAUDISSIABOIS, Freddie PATER, Conseillers Municipaux Délégués, Alain SACCHETTI, Christine CAVRO, Monique MERIZIO, Jocelyne LIMOZIN, Evelyne DEL PRETE, Jean-Luc ROUSSELLE, Frédéric TOURNERET, Marc NADREAU, Frédéric DIVIALLE, Emilie DA SILVA, Stéphane MARIE-JOSEPH, Jean-Guillaume CARONE (à partir de 20h45), Yannick MAURICE, Sylvie MORELLE, Pierre MATHEVET, Conseillers Municipaux représentant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

- Madame Françoise ROMANETTI a donné pouvoir à Monsieur Stéphane MARIE-JOSEPH
- Madame Nicole THENIN a donné pouvoir à Madame Jocelyne LIMOZIN
- Madame Agnès LUXIN a donné pouvoir à Madame Emilie DA SILVA
- Madame Tatjana PUSKAS a donné pouvoir à Monsieur Thibault HUMBERT
- Monsieur Jean-Guillaume CARONE a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre HARDY (jusqu'à 20h45)

Monsieur Akim BOUKDOUR a été désigné comme secrétaire de séance.

Nombre de conseillers

- En exercice : 33
- Présents : 28 (jusqu'à 20h45), 29 (à partir de 20h45)
- Votants : 33

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Sur présentation de Madame Audrey JESPAS, adjointe au Maire chargée des Finances et de la Tarification,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1612-11 et L.2121-29,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget,

VU la délibération n°0101 du 13 février 2025 approuvant le budget primitif de l'exercice 2025,

VU l'avis du Bureau Municipal,

VU l'avis de la Commission Finances et Tarification,

Accusé de réception en préfecture  
095-219502184-20251211-20250702-DE  
Date de télétransmission : 19/12/2025  
Date de réception préfecture : 19/12/2025

APRES EN AVOIR DELIBERE

ADOPTE la décision modificative n°1 de l'exercice 2025 – budget principal – par nature dont les crédits alloués par chapitres s'équilibrent en dépenses et en recettes pour l'une et l'autre des sections du budget aux montants suivants :

| <b>Dépenses de fonctionnement</b>                             |                     |
|---|---------------------|
| Chapitre 011 - Charges à caractère général                    | 189 543,00 €        |
| Chapitre 014 - Atténuations de produits                       | 17 700,00 €         |
| Chapitre 66 - Charges financières                             | 40 000,00 €         |
| Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections | 531 627,96 €        |
| Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement         | -250 158,96 €       |
| <b>TOTAL</b>  | <b>528 712,00 €</b> |
| <b>Recettes de fonctionnement</b>                             |                     |
| Chapitre 77 - Produits exceptionnels                          | 528 200,00 €        |
| Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections | 512,00 €            |
| <b>TOTAL</b>  | <b>528 712,00 €</b> |

| <b>Dépenses d'investissement</b>                              |                     |
|---|---------------------|
| Chapitre 21 - Immobilisations corporelles                     | 303 931,00 €        |
| Chapitre 204 - Subventions d'équipement versées               | 10 000,00 €         |
| Chapitre 26 - Immobilisations incorporelles                   | 3 726,00 €          |
| Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections | 512,00 €            |
| <b>TOTAL</b>  | <b>318 169,00 €</b> |
| <b>Recettes d'investissement</b>                              |                     |
| Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement       | -250 158,96 €       |
| Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections | 531 627,96 €        |
| Chapitre 041 - Opérations patrimoniales                       | 36 700,00 €         |
| <b>TOTAL</b>  | <b>318 169,00 €</b> |

DIT que le Maire de la Commune d'Eragny-sur-Oise est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa publication et sa transmission au Représentant de l'Etat.

ADOPTE A L'UNANIMITE,

POUR EXTRAIT CONFORME

Thibault HUMBERT

Maire d'Eragny-sur-Oise  
 Vice-Président de la Communauté  
 d'Agglomération de Cergy-Pontoise  
 Conseiller régional d'Ile-de-France

Numéro de réception en préfecture : 095-219502184-20251211-20250702-DE  
 Date de télétransmission : 19/12/2025  
 Date de réception préfecture : 19/12/2025